



COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

Place Jean Hyppolyte GONDRE
05500 La Motte en Champsaur



Département
Des
Hautes-Alpes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20.04.2023

Date de la convocation : 14/04/2023

Date d'affichage : 14/04/2023

Date de la séance : 20/04/2023

Le jeudi vingt avril deux mille vingt-trois à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La MOTTE EN CHAMPSAUR se sont réunis en session ordinaire du Conseil Municipal sous la Présidence de Mr Bernard GAUTHIER, Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BARTHELEMY Lucien, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

Absent(s) : BELLET Sandrine

Procurator(s) : BELLET Sandrine qui donne procuration à BARTHELEMY Lucien.

Le Conseil Municipal choisit comme Secrétaire de séance : REY Antony.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire, Bernard GAUTHIER.

Délibérations prises ce jour :

N° 13/2023 : Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

Adhésion à l'ANEM pour une cotisation d'un montant de 115.20€ au titre de l'année 2023.

L'ANEM a été créée dans le but de représenter les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics, de renforcer leur moyens d'actions, et de leur apporter des services directs : lettre d'information, conseils, assistance, etc...

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.

N° 14/2023 : Subventions aux associations

Attribution de subventions aux associations suivantes, au titre de l'année 2023 :

- Association Les Moutencs : 2000€
- Association du Grand Canal de La Motte : 500€
- Association Bien chez soi : 250€
- Association Champ'song : 250€
- Association Chorale du Champsaur : 250€
- Association Prégentil-Montorcier : LPP Poutrain : 1000€
- Association des donateurs de sang du Champsaur / Valgaudemar : 200€

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.